

tion générale en faveur d'une voie ferrée traversant le pays.

Ce n'est pas ainsi que nous devrions voter l'emploi des taxes si péniblement versées par le peuple dans le Trésor public. Nous devrions être plus soigneux qu'on ne l'est, en accordant de cette manière des subventions à chaque entreprise de voies ferrées qui d'une extrémité à l'autre du pays réclame la faveur d'être subventionnée.

Je sais que dans la province où je demeure, nous avons demandé pendant des années certaines communications par voies ferrées afin de compléter le réseau qui traverse la plus grande partie de l'île. Il y a des endroits dans cette province qui se trouvent situés à cinquante milles du point le plus rapproché du chemin de fer, et comme notre population a payé sa quote part des taxes fédérales, elle croit avoir le droit de dire que l'on devrait acquiescer à ses demandes relativement à la construction de voies ferrées supplémentaires, et que le trésor fédéral devrait aider à compléter le chemin de fer de l'Etat qui traverse la plus grande partie de la province. Notre population a des droits qu'aucune autre province ne peut faire valoir, parce qu'elle peut réclamer du Canada une large compensation, à raison des sommes considérables qui ont été dépensées pour des chemins de fer et pour le creusement de canaux, travaux faits ou en cours d'exécution dans le reste du Canada et dont la province de l'île du Prince-Edouard ne tire aucun avantage quelconque. De plus, lorsque cette province entra dans la Confédération, une partie de l'arrangement qui fut fait fixait une certaine somme comme représentant le coût des travaux publics du Canada, et ce fut sur cette base que l'on détermina le montant de la dette de l'île du Prince-Edouard; or, nous constatons aujourd'hui que les dépenses pour les canaux et pour les voies ferrées dans les grandes provinces canadiennes, atteignent à un chiffre beaucoup plus élevé que celui que l'on mentionnait à cette époque comme étant nécessaire pour compléter les chemins de fer et les canaux du Canada. Il s'en suit donc que la province où je demeure possède de ce chef, un droit qu'aucune autre ne peut réclamer à cet égard, parce que cela faisait partie des conditions en vertu desquelles nous sommes entrés dans la Confédération.

Je crains que si nous continuons du train où nous y allons aujourd'hui, augmentant ainsi d'année en année les dépenses publiques du Canada, accordant des subventions comme celles qui sont proposées maintenant en faveur d'entreprises de chemins de fer, dont plusieurs ne seront pas d'une grande utilité pour la population, nous accroîtrons la dette du Canada dans une proportion que nous ne pouvons pas justifier. Le peuple du Canada ne sera pas non plus satisfait de voir ses représentants augmenter cette dette dans la proportion que nous le faisons.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je ne crois pas nécessaire de discuter longuement cette question, surtout après les remarques qui ont été faites par mon honorable ami siégeant à ma droite (M. Ferguson), bien que nous ayons de bonnes raisons de nous plaindre de n'avoir reçu la loi des finances, deux ou trois heures seulement avant la prorogation, ce qui arrive très souvent, mais aussi, de ce qu'il en soit de même au sujet d'un projet de loi impliquant la dépense, non seulement de trois ou quatre millions pour subventionner des voies ferrées, mais qui, d'après les termes et conditions réglant le paiement de ces subventions, en porteront, en toutes probabilités, le chiffre à sept millions de piastres.

De plus, nous avons le projet relatif au chemin de fer du Défilé du Nid de Corbeau, comportant une dépense de plus de trois millions et demi de piastres. Puis, il y a un autre projet de loi qui doit nous être soumis—touchant le fonds de retraite du service civil,—et c'est là un sujet fécond, bien que cette proposition de loi ne soit pas volumineuse.

Il y a aussi un autre projet de loi concernant la réorganisation du ministère des Postes. Laissez moi vous demander en toute sincérité si les ministres croient traiter cette Chambre avec déférence, en lui demandant d'avaler d'un seul trait et sans faire la moindre grimace toutes ces propositions de lois? Les gouvernements précédents laissaient, je l'avoue, beaucoup à désirer sous ce rapport, mais l'Administration actuelle devait réformer tous ces abus.

L'honorable M. SCOTT: Nous suivons votre mauvais exemple.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Et vous vous montrez de bons imitateurs;